



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Rapport d'activité 2024



Édito

2024 est une année qui reste avant tout marquée par l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, son incroyable réussite et l'enthousiasme qu'elle a suscité.

Cette aventure est un modèle inspirant pour nos entreprises : comment à notre tour reprendre cette énergie, cette envie collective, cette synergie des talents au service d'un projet d'entreprise qui nous rende fiers dans la durée ? Comment transposer dans la vie professionnelle la recherche d'excellence et le goût du challenge ?

Plusieurs ingrédients sans doute parmi lesquels je citerais :

- la **conviction**, dans la justesse de nos engagements quotidiens, dans l'utilité de notre métier ;
- l'**envie**, de réaliser ce métier le mieux possible, de repousser les limites, de trouver des solutions ;
- et enfin la **constance** et la cohérence dans l'action, dans l'accompagnement de nos clients.

Chez CEGC nous cultivons ces ingrédients, convaincus que la compétence de nos équipes et la confiance de nos clients et partenaires nous permettront de triompher des incertitudes géopolitiques et de la morosité de l'environnement immobilier. Merci à tous ceux qui participent à cette belle dynamique !



Anne Sallé-Mongauze
Directrice générale CEGC



Sommaire

**CEGC,
ASSUREUR ET
GARANT RÉILIENT**



**CEGC
REND POSSIBLE
ET PROTÈGE**



**UN APERÇU
DE 2025**





CEGC, assureur et garant résilient

Garant de confiance, dans la durée

Experts des cautions et des assurances de l'immobilier¹, nous sommes intégrés au Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France, 4^e groupe de la zone euro².

Nous apportons de la **sérénité** en contribuant à sécuriser les opérations de nos clients et des clients de nos partenaires, les entreprises du Groupe BPCE. Nous leur permettons de mener à bien leurs projets, principalement dans le secteur immobilier, en couvrant tout ou partie de leurs risques.

Notre capacité **à faire face à nos engagements** et à **accompagner les changements** du marché auprès des clientèles de l'immobilier nous positionne comme **un assureur et un garant de référence**.

Les agences DBRS et Moody's ont confirmé nos notations, respectivement A High et A1³, ce qui démontre la qualité de notre signature dans un contexte 2024 défavorable.

Sources

1. Compagnie d'assurance régie par le Code des assurances et agréée par l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – secteur Assurances.

2. Quatrième de la zone euro par les fonds propres.

3. Ces agences de notation nous ont renouvelé en 2024 leurs bons niveaux d'évaluation avec les notations respectives A High et A1.



CEGC

Anne Sallé-Mongauze
Directrice générale CEGC

Chiffres



Organigramme



Gouvernance



ORGANIGRAMME CEGC



Au 31/12/2024

GOUVERNANCE CEGC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine Halberstadt du 01/01 au 23/05/2024

Présidente du conseil d'administration
Directrice générale du Pôle Solutions
et Expertises financières BPCE

Fabrice Gourgeonnet du 01/09 au 31/12/2024

Président du conseil d'administration
Directeur général du Pôle Solutions
et Expertises financières BPCE

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Représentée par Valérie Gillio

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Représentée par Isabelle Laurent

Anne-Claude Pont

Présidente de l'entreprise Wilov

Bertrand Magnin

Président du directoire de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
[mandat du 01/01 au 30/09/2024]

Caisse d'Epargne Normandie

Représentée par Christophe Descos

DIRECTION GÉNÉRALE

Anne Sallé-Mongauze

Directrice générale CEGC

Mohamed Aoulad-Hadj

Directeur général délégué CEGC

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Guillaume Wadoux

Mazars

Sébastien Arnault

PricewaterhouseCoopers Audit

Au 31/12/2024

**Valérie Dumont**

Directrice
labellisation RSE
et relations
institutionnelles

Agnès Gervois

Directrice
gestion des
sinistres et
recouvrement

Pascale Leblanc

Directrice
secrétariat
général

Aurélie Nicot

Directrice
finances &
actuariat et
Directrice data
management

Alain Viret

Directeur
des systèmes
d'information

Anne Sallé-

Mongauze
Directrice
générale

Membres du Comex CEGC au 31/12/2024

Un profil de risque robuste

Dans un contexte de marché qui continue de se contracter, et d'une sinistralité plus élevée, notre profil de risque est robuste. Notre efficacité opérationnelle et la solidité de notre modèle économique nous ont permis de maintenir notre résultat en normes IFRS17¹ à un niveau équivalent à 2023 malgré une baisse du chiffre d'affaires.

La **diversité de notre clientèle** est une force. Nous avons une **expertise éprouvée de l'appréciation du risque** ainsi qu'une très bonne connaissance de l'écosystème immobilier. Nous bénéficions de plus de 50 ans d'expérience pour analyser les situations, comprendre les événements actuels, prendre du recul. Nous affinons les analyses réalisées par nos experts et améliorons nos outils grâce à nos données et à **l'intelligence artificielle**.

Sources

1. IFRS = International Financial Reporting Standards, ou normes internationales d'information financière. La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis, traités de réassurance cédés, contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire -à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.



Mohamed Aoulad Hadj
Directeur général délégué

Océane Martin-Prével
Directrice ressources humaines et amélioration continue

Dorra Kallel
Directrice risques

Olivier Boizat
Directeur clients

Marie-Anne Reheul-Constantin
Directrice marketing et partenariats

Membres du Comex CEGC au 31/12/2024

Notre **montant d'encours bruts garantis** à 287,7 Md€ atteste de notre capacité à **soutenir durablement l'activité en maintenant un volume de garanties élevé.**

- La qualité des cautions que nous apportons à nos clients et partenaires est reconnue. Les garanties que nous délivrons aux établissements de crédit sont conformes aux **exigences d'éligibilité** de la CRR² et des Sociétés de Financement à l'Habitat.
- En tant qu'assureur, nous sommes assujettis à la réglementation Solvabilité II et sommes supervisés par l'ACPR³ [Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution].

Sources

2. CRR = Capital Requirements Regulation. Le règlement européen sur les exigences de fonds propres pour les établissements bancaires.

3. ACPR = Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

Nous opérons une gestion prudente et responsable de nos actifs.

Notre **portefeuille d'actifs** est géré de façon **prudente**. Nous avons réduit le profil de risque de notre portefeuille de placements depuis la crise sanitaire, dans le contexte de taux élevés et de la volatilité des marchés.

Notre politique d'investissement intègre pleinement la **dimension extra-financière**. Depuis 2023, nous améliorons la qualité ESG [Environnementale, Sociale et de Gouvernance] de notre portefeuille, nous réduisons la part des énergies fossiles dans le stock d'actifs et nous mettons en place des indicateurs d'impact des investissements sur la biodiversité.

Data & IA



IFRS 17



Nous adhérons à des **initiatives de place** qui sont mises en lumière plus précisément dans notre rapport ESG⁴

- Depuis 2022, nous sommes signataires des Principes for Responsible Investment des Nations Unies (**UN PRI**)⁵. CEGC s'engage ainsi à intégrer une démarche ESG dans son processus d'investissement, à partager les bonnes pratiques avec les investisseurs, et à communiquer sur sa démarche. En novembre 2024, nous avons obtenu nos premières évaluations.
- En 2024, nous avons fixé nos objectifs intermédiaires à horizon 2030 dans le cadre de notre adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance (**NZAOA**)⁶. En rejoignant cette alliance depuis 2023, CEGC s'inscrit dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Sources

4. [Rapport ESG 2024](#)

5. Principes pour l'Investissement Responsable initiés par le Programme des Nations Unies (UN PRI). Les PRI ont pour mission de promouvoir l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

6. Lancée en 2019 sous l'égide des Nations-Unies, la NZAOA est un groupe international d'investisseurs institutionnels (87 à fin 2024) qui s'engagent à décarboner leurs portefeuilles d'investissement.

DATA & IA

L'intelligence artificielle couplée à la data nous permet d'optimiser nos outils de sélection des risques et nos process d'octroi.

A l'instar de 65 % des entreprises dans le monde en 2024 [33 % en 2023]¹, nous utilisons l'intelligence artificielle générative (IA Gen) pour accélérer les décisions et diminuer les tâches à faible valeur ajoutée, souvent parmi les plus chronophages.

Entraînée sur la base des décisions de nos analystes, l'intelligence artificielle nous a permis de définir un score d'octroi automatisé et **d'augmenter significativement nos accords immédiats au titre des demandes de cautions de prêts immobiliers aux particuliers : autour de 45 % des demandes** de nos partenaires Caisses d'Epargne et du réseau des Banques Populaires, **bénéficient d'un accord en temps réel.**

Depuis 2023, nous travaillons à élargir son utilisation à la gestion des sinistres, notamment pour orienter les dossiers de recouvrement et valoriser plus rapidement les biens en fonction de leur géolocalisation et de leur état.

Sources

1. Rapport sur l'état d'adoption de l'intelligence artificielle (IA) à travers le monde « The state of AI in early 2024 » de McKinsey publiée en mai 2024, menée du 22 février au 5 mars 2024 par questionnaire auto-administré auprès d'un échantillon de 1 363 entreprises sur les 5 continents. Résultats pondérés sur le poids des entreprises dans le PIB (Produit Intérieur Brut)

Depuis 2 ans, nous encourageons la formation et l'usage de l'intelligence artificielle dans nos métiers. Nous avons accéléré son accès à l'ensemble de nos collaborateurs en 2024.

« MAiA, le portail de mes IA génératives au quotidien » du Groupe BPCE, basé sur la solution Chat GPT, permet à chaque collaborateur d'avoir accès pour son usage professionnel, à des assistants IA en toute sécurité.

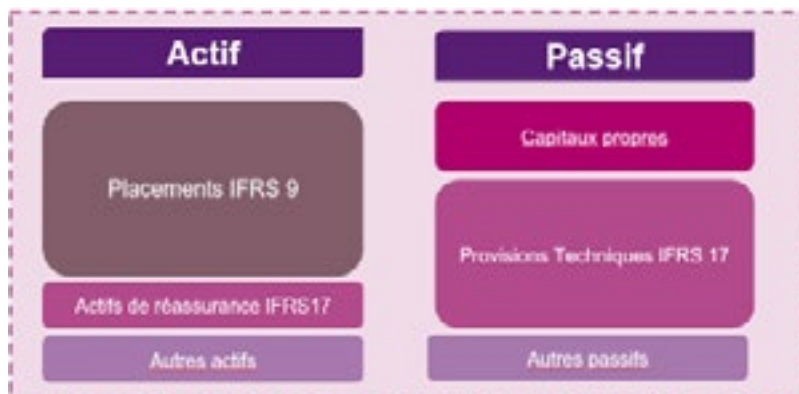
En 2024, nous avons déployé auprès de tous nos collaborateurs un parcours progressif d'appropriation.

.....

- 8 modules de formations à l'IA sont disponibles, proposés par la Data & IA Academy au sein du Campus BPCE Tech et Digital.
- Ces modules s'adressent à divers publics : collaborateurs, managers, référents IA ou data scientists. Ils permettent d'acquérir des compétences essentielles et de bonnes pratiques, que ce soit au format e-learning, en classe virtuelle ou en présentiel.
- Chez CEGC, 236 collaborateurs ont été formés à l'IA, pour un volume de 230 heures de formation.

IFRS 17

Afin de contribuer aux comptes consolidés du Groupe BPCE, CEGC applique la norme IFRS17¹, ainsi que la norme IFRS 9 « Instruments financiers », depuis le 1^{er} janvier 2023, date d'entrée en vigueur de ces normes.



Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs d'assurance sont comptabilisés à la valeur actuelle. Les actifs et passifs d'assurance sont valorisés selon une approche building blocks (approche par blocs, le modèle général de la norme IFRS 17), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17.

Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs – (Best Estimate [BE]).
- un ajustement au titre du risque non-financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (Risk Adjustment – RA).
- une marge sur services contractuels (« Contractual Service Margin – CSM »), représentant les profits futurs sur la période de couverture.

Sources

1. IFRS pour International Financial Reporting Standards ou normes internationales d'information financière.

CEGC a retenu l'approche générale et a donc fait évoluer son modèle d'évaluation des provisions techniques en plusieurs blocs :



La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La **classification par portefeuilles** retenue par CEGC est **réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne** et la manière dont les contrats sont gérés.

Hypothèses clés et jugements

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses [notamment des lois de défaut, de remboursement anticipé, de sinistralité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de commissions].

En matière de taux d'actualisation, la courbe de taux sans risque fournie par BPCE pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance est présentée dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2024					
Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	2,38 %	2,22 %	2,32 %	2,31 %	2,30 %

La prime d'illiquidité appliquée par CEGC est de 0,23 % au 31 décembre 2024.

Données aux bornes de CEGC – avant retraitement et reclassement opérés au niveau consolidé par le groupe :

- Provisions Techniques – contrats d'assurance émis au 31/12/2024 : 2 484 173 k€
 - dont CSM au 31/12/2024 : 1 501 458 k€
- Capitaux Propres Part du Groupe au 31/12/2024 : 711 836 k€
- Résultat net Part du groupe 2024 : 95 416 k€



Solvabilité forte

Notre **solvabilité** est forte et affiche une capacité de résistance aux chocs, régulièrement mesurée au travers de tests de résistance [stress-tests] de place.

Les **réassureurs** nous ont confirmé leur confiance et nous avons renouvelé l'ensemble de nos traités de réassurance pour 2025. Avec près de 2,5 Md€, CEGC reste parmi les premiers acheteurs mondiaux de réassurance de couvertures des prêts immobiliers aux particuliers. Complémentaire, notre couverture pour les entreprises s'élève à 655 M€.

Nos fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité s'élèvent à 1,8 Md€ au 31/12/2024. Notre ratio de couverture du capital de solvabilité requis [SCR] est de 162 %¹



Stress tests



Sources

1. 162% est le rapport entre les Fonds Propres Economiques (FPE) et le Capital de Solvabilité requis (CSR) ou Solvency Capital Requirements (SCR), soit 1,812 Md€ / 1,115 Md€=162 %.

EN MD€	2024	2023
Capacité de Couverture des pertes	5,6	5,8
Fonds Propres	1,8	1,8
Réserves techniques	1,3	1,4
Capacité de Réassurance	2,5	2,6

Notre niveau de solvabilité se fonde sur une capacité d'absorption des pertes de 5,6 Md€, dont 1,3 Md€ de réserves techniques, 1,8 Md€ de fonds propres éligibles et 2,5 Md€ de capacité de réassurance placée auprès d'un pool de réassureurs internationaux de qualité, de signature au minimum A- (Standard & Poor's).

STRESS TESTS

Un stress test, ou test de résistance, est un exercice consistant à **simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais plausibles** afin d'en étudier les conséquences sur l'entreprise et de mesurer sa capacité de résistance à de telles situations.

Les enjeux d'un tel exercice sont multiples :

- Garantir la stabilité financière des entreprises
- Protéger les intérêts des assurés
- Définir des mesures de gestion de l'activité
- Fournir des informations au régulateur sur la solidité des entreprises
- Renforcer la confiance des réassureurs dans la capacité de l'entreprise à gérer les risques

CEGC confirme régulièrement sa résilience au travers de stress tests internes ou supervisés par le régulateur au niveau national ou européen :

- **Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)** ou processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne : il s'agit du processus d'auto-évaluation par l'entreprise de ses risques financiers afin de s'assurer qu'elle dispose d'assez de fonds propres pour la conduite de ses activités.
- **Own Risk and Solvency Assessment (ORSA)** ou évaluation interne des risques et de la solvabilité : l'ORSA est un processus spécifique au secteur de l'assurance, introduit par la directive Solvabilité II en Europe.

Ces différents exercices de stress permettent tous de tester la robustesse du modèle de CEGC au regard des risques environnants, dont les plus importants sont les risques de marché, de contrepartie, de souscription ou encore opérationnels. Par ailleurs, avec l'émergence accrue des thématiques environnementales dans l'écosystème économique, les risques climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition, font l'objet de stress-tests spécifiques.

Pour chacun des exercices de stress tests de CEGC, la méthodologie employée est la suivante :

.....

- Etape 1 : Définition qualitative et analyse du narratif lié au scénario envisagé,
- Etape 2 : Déclinaison du narratif sur les variables financières et macro-économiques,
- Etape 3 : Répercussion sur les indicateurs de CEGC
 - A l'actif, les conditions de marché conduisent à des pertes financières en résultat ou latentes,
 - Au passif, cela se matérialise par des impacts sur la production, la charge de sinistres ou encore la réassurance.

Si dans le cadre d'un des scénarios, CEGC n'est pas en mesure de respecter les exigences réglementaires en matière de solvabilité, des mesures de gestion de l'activité sont alors mises en place pour repasser au-delà des seuils minimums. Ces mesures de gestion de l'activité peuvent se matérialiser par des augmentations de capital, notamment par des émissions de dettes subordonnées ou encore des recours plus importants à la réassurance.

Ces exercices permettent également à CEGC de garantir le respect de la définition de son appétence aux risques lors de situations de crise en s'assurant que sa solvabilité soit conforme au seuil de tolérance (fixé à 120 %).

Au cours de l'exercice 2024, CEGC a communiqué au Groupe le rapport ICAAP et a approuvé son rapport ORSA par le biais de son conseil d'administration.

Au 31/12/2024, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de CEGC est de 162 %¹.

Sources

162 % est le rapport entre les Fonds Propres Economiques (FPE) et le Capital de Solvabilité Requis (CSR) ou Solvency Capital Requirements (SCR), soit 1,812 Md€ / 1,115 Md€ = 162 %.

EN MD€	2024	2023
Capacité de Couverture des pertes	5,6	5,8
Fonds Propres	1,8	1,8
Réserves techniques	1,3	1,4
Capacité de Réassurance	2,5	2,6

Le niveau de solvabilité de CEGC se fonde sur une capacité d'absorption des pertes de 5,6 Md€, dont 1,3 Md€ de réserves techniques, 1,8 Md€ de fonds propres éligibles et 2,5 Md€ de capacité de réassurance placée auprès d'un pool de réassureurs internationaux de qualité, de signature au minimum A- (Standard & Poor's).

Au regard des stress tests implémentés lors de l'exercice 2024, il s'avère que les scénarios techniques ont un impact significatif et immédiat sur le compte de résultat de CEGC, mais ils ne challengent que modérément sa solvabilité.

Aux côtés des professionnels de l'immobilier

Nous accompagnons l'essentiel des clientèles de l'immobilier, ce qui nous apporte une très bonne connaissance de cet écosystème et une résilience face aux changements.

Dans un contexte de moindre activité, nos encours sont restés stables : encours bruts cautionnés **sur l'ensemble de nos clientèles** :
- 2 % sur 1 an, soit un montant de 287,7 Md€ pour 2024.



Laurent Collet
Caisse d'Épargne
Languedoc-Roussillon

Après avoir mieux résisté que le marché, notre activité sur les **cautions de crédits immobiliers aux particuliers** recule en 2024

- National : - 15 % pour la production de crédits à l'habitat en France par rapport à 2023.¹
- **CEGC** : - 34 % pour le montant de nos cautions de crédits immobiliers en 2024, soit 20,8 Md€ d'engagements et - 27 % en nombre à 146 502.

Entre 2022 et 2023, la production de crédits à l'habitat¹ en France reculait de - 41 %, contre - 31 % pour le montant de cautions de crédits immobiliers pour CEGC.

Nous accompagnons nos partenaires les réseaux du Groupe BPCE en proximité, pour contribuer à sécuriser le financement de leurs clients, dans cette période incertaine.

L'utilisation de l'intelligence artificielle pour traiter rapidement les demandes des partenaires constitue un atout : malgré un environnement contraint et fragilisant la solvabilité des emprunteurs, autour de 45 % des demandes de cautions de crédits immobiliers aux particuliers, instruites par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, bénéficient d'un **accord immédiat**.

Sources

1. Banque de France : crédits à l'habitat hors renégociations en montant, Statinfo février 2025 et février 2024.

Notre clientèle de professionnels fait preuve de résilience dans un environnement de hausse des défaillances².

- Nous avons cautionné 3 163 prêts pour un montant de 576 M€, soit une baisse limitée à - 13 % en nombre et - 14 % en montant, ce qui représente plus de 900 milliards de crédits accordés aux professionnels sur l'année. Notre encours quant à lui est stable depuis 2023, et s'élève à 4 258 M€.

Autour de 40 % des dossiers de financements professionnels bénéficient d'un accord immédiat avec notre outil Pro'IZI conçu en collaboration avec les établissements du Groupe BPCE pour apprécier l'éligibilité des prêts à la garantie de CEGC. Un outil qui prouve son efficacité au regard de la situation conjoncturelle difficile pour cette clientèle en termes d'activité et de trésorerie. Pro'IZI permet un gain de temps en communiquant un accord immédiat sur un grand nombre de dossiers, ou une évaluation appuyée par des points forts et des points d'attention.

Sources

2. BPCE L'Observatoire : Les défaillances d'entreprises bilan au 3e trimestre 2024, octobre 2024.



Elisabeth Moreau
Banque Populaire Val de France

Une année compliquée pour notre clientèle d'entreprises qui compose avec un climat contraint, et ce, malgré la parenthèse des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Toutefois, nos **clients de l'économie sociale et du logement social** continuent à avoir des besoins importants en financements, pour répondre aux enjeux de construction de logements sociaux et de rénovation énergétique du parc. Un nouveau record de demandeurs de logements sociaux a été atteint, à 2,7 millions³.

Prêts Choisir et à impact



Sources

3. Article La Tribune « La construction de HLM freinée par la rénovation énergétique » 12 sept. 2024 // Fondation pour le logement des défavorisés : 30e rapport sur l'état du mal-logement en France, février 2024.

- Notre encours atteint 2,7 Md€ pour 5 110 garanties, soit une croissance sur l'année de + 5 % en montant et + 2 % en nombre.
- Nous nous associons à nos partenaires du Groupe BPCE pour **participer de façon incitative au développement de projets plus responsables** aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire et du logement social.
- Nous contribuons à l'offre « Choisir » et « **Prêt à Impact** » **des Caisses d'Epargne**. Les acteurs bénéficient notamment d'une remise tarifaire de CEGC* pouvant être reversée à une association à vocation sociale ou environnementale.
- Nous cautionnons et accompagnons les **prêts de la gamme « Choisir » du Crédit Coopératif** [choisir la transition d'activité, choisir la rénovation énergétique, choisir la mobilité verte]. Tout acteur de l'économie sociale et solidaire et du logement social qui souscrit à un prêt de cette gamme bénéficie notamment d'une remise tarifaire de CEGC* sur sa caution.

* Sous réserve d'étude et d'acceptation de leur dossier par CEGC



PRÊTS CHOISIR ET PRÊTS À IMPACT

Dans le prolongement de notre engagement RSE, nous soutenons de façon spécifique les prêts développés par les réseaux du Groupe BPCE qui sont destinés à accompagner les entreprises dans leur transition environnementale et sociétale.

Depuis 2022, nous accompagnons le réseau des Caisses d'Epargne dans le déploiement de son **offre de « Prêts à Impact » pour le logement social.**

Le Prêt à Impact du réseau des Caisses d'Epargne permet aux acteurs du Logement Social :

- D'obtenir un taux de crédit préférentiel octroyé par la Caisse d'Epargne sous condition que le client respecte ou s'engage sur une thématique sociale ou environnementale.
- De bénéficier d'une remise tarifaire sur la caution CEGC, pouvant être reversée à une association à vocation sociale ou environnementale.

Par cette proposition, nous contribuons de façon incitative au développement de projets plus responsables.

A l'occasion du **84^{ème} congrès HLM de l'Union Sociale pour l'Habitat à Montpellier** le 24 septembre 2024, nous nous sommes [associés à la Caisse d'Epargne](#) pour accorder un Prêt à Impact de 12,7 millions d'euros à ICF Habitat. Un financement consacré à accélérer la rénovation du patrimoine francilien et ainsi **réduire l'empreinte environnementale des logements**.

Fin 2023, cette offre du réseau Caisse d'Epargne avait déjà permis en 3 ans de verser plus de 500 000 € à des associations. Retrouvez le [communiqué de presse](#).

En 2024, nous avons poursuivi notre accompagnement du Crédit Coopératif dans le cadre du déploiement de son offre de prêts « Choisir » destinée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et du logement social.

Par ce partenariat, nous nous mobilisons aux côtés du Crédit Coopératif pour financer les projets et travaux destinés à répondre aux enjeux de diminution de l'empreinte carbone et d'accélération de la transition environnementale.

La gamme de prêts « choisir son impact » du Crédit Coopératif se décline autour des thématiques « choisir la transition d'activité », « choisir la rénovation énergétique », « choisir la mobilité verte ».

Tout acteur de l'économie sociale et solidaire et du logement social qui souscrit à un prêt de cette gamme bénéficie d'une remise tarifaire de CEGC sur sa caution*.

*Sous réserve d'étude et d'acceptation de leur dossier par CEGC.
En savoir plus sur cette [offre du Crédit Coopératif](#).

Les **entreprises en cautions de marché** sont elles aussi résilientes. Nous atteignons un encours brut de 5,8 Md€ pour près de 180 000 garanties, soit une croissance annuelle de + 10 % en montant et + 5 % en nombre.

.....

- Notre site www.cautiiondemarche.com permet à nos clients de gagner du temps et de gérer leurs encours de garanties, facilement et en quelques clics. Au global, 98 % de nos clients sont satisfaits des fonctionnalités disponibles, dont 58 % très satisfaits.⁴
-

Pour les **secteurs de la construction**, nous accompagnons depuis 2 ans la **transformation de nos clients**, qui renouvellent leur offre et réinventent les lieux de vie.

.....

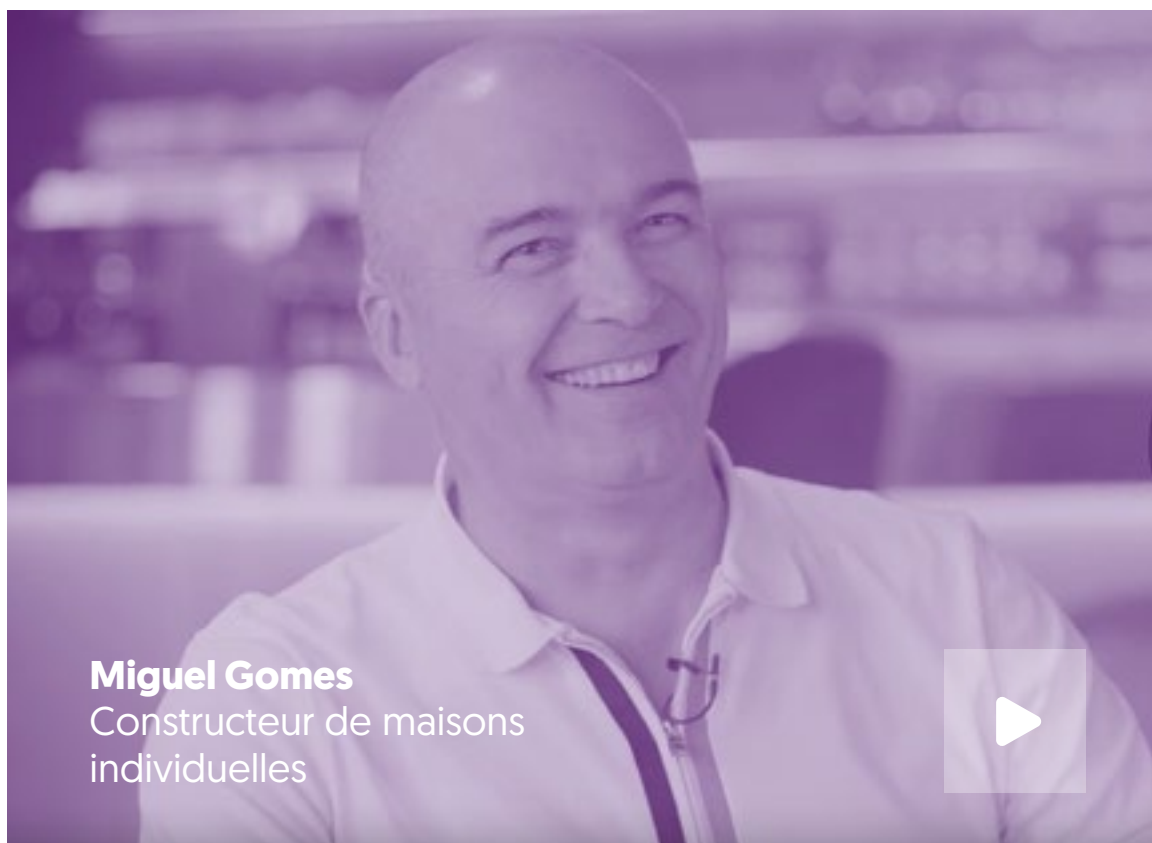
- Nous avons garanti 599 opérations de **promotion immobilière** en 2024 (soit - 26 % depuis 2023) pour un montant brut de 2 Md€ (- 36 % depuis 2023). Parmi les projets innovants : nous avons garanti les projets de nos clients promoteurs immobiliers inhérents au **village des athlètes**, projets doublement ambitieux relevant les défis notamment de la construction bas carbone et de la réversibilité. Ces projets, garantis par CEGC, incluent à partir de 2025, la transformation du village en quartiers de ville éco-responsables et fonctionnels composés de logements, bureaux et commerces.

Sources

4. Baromètre de satisfaction de nos clients sur la qualité de notre relation et de la gestion de contrats par les équipes CEGC : cumul annuel 2024, 4 vagues trimestrielles par téléphone, 286 clients répondants, réalisé par l'institut ENOV.

- Concernant le secteur de la **construction de maisons individuelles**, nous avons délivré 7 629 engagements composés de garanties de livraison à prix et délai convenus et de garanties de remboursement en 2024 [- 37 %] qui représentent 1,5 Md€ [- 36 %]. Le secteur a été particulièrement mis au défi depuis 2 ans. Le nouvel élargissement du prêt à taux zéro (PTZ) à tous les logements neufs en 2025 devrait contribuer à améliorer le niveau d'activité.

Depuis plus de 30 ans aux côtés des constructeurs de maisons individuelles (CMI) dans le cadre de la loi de 1990, nous accompagnons en proximité nos clients. Nous partageons régulièrement [les indicateurs de la profession](#) et animons des tables rondes aux côtés de nos partenaires.



Miguel Gomes
Constructeur de maisons
individuelles

Nous continuons d'intégrer le [Green Weighting Factor®⁵](#) pour chaque opération de nos clients de l'économie sociale et du logement social, de la promotion immobilière et les constructeurs de maisons individuelles. Cet outil permet de mesurer l'impact environnemental et climatique de chaque projet.

Notre clientèle administrateurs de biens et agents immobiliers fait preuve d'endurance et continue d'accompagner la demande du marché, majoritairement sur la gestion de biens. Nous avons délivré 5 686 garanties pour un montant de 9,2 Md€ (+ 3 %).

Nous avons anticipé la demande du gouvernement de trouver des solutions innovantes pour contribuer à financer les travaux collectifs de rénovation énergétique⁶. Pour compléter l'offre de prêts collectifs des réseaux du Groupe BPCE, nous accompagnons ceux qui proposent de financer les **syndicats de copropriétaires***. Ces prêts demandent une analyse spécifique du risque de crédit.

Sources

5. Le Green Weighting Factor® (GWF) est un outil développé par Natixis depuis 2018, dont la méthodologie contribue notamment à accélérer sa transition vers la finance durable, intégrer systématiquement le risque de transition climatique dans ses activités de financement, piloter son alignement climatique et, enfin, préparer les futures réglementations climatiques.

6. La rencontre, le 16 février 2024, de la Fédération Bancaire Française (FBF), des représentants des principaux établissements bancaires et des ministres de l'Economie, du Logement et de la Transition écologique avait notamment abouti à la Loi n°2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement, et qui modifie notamment les règles d'emprunt collectif.

Nous accompagnons également les administrateurs de biens sur la sécurisation de leurs clients, dans un marché locatif sous tension, notamment via notre offre **Garantie des loyers impayés** au bénéfice de leurs clients propriétaires bailleurs.

.....

- Nous **partageons régulièrement avec nos clients** les **indicateurs financiers de la profession** dans leur région pour les aider à se positionner.
- Proches des organisations professionnelles et des préoccupations des administrateurs de biens, nous avons renouvelé en 2024 **notre partenariat avec l'UNIS⁷** Ile-de-France et Grand Paris. Une collaboration de longue date qui repose sur la confiance et des valeurs partagées.

* Sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par CEGC.

Sources

7. UNIS : Union des Syndicats de l'Immobilier

Une marque employeur renforcée et une vision engagée

Nous sommes engagés pour nos collaborateurs, force de notre entreprise, et nous sommes attentifs à leur bien-être et au **développement de leurs compétences.**



Notre fierté : des collaborateurs engagés au quotidien et prêts à recommander CEGC. Nous développons les outils pour prendre en compte les nouveaux enjeux de compétence et gérer l'employabilité.

- Nous mettons en œuvre le dispositif biennal d'écoute des salariés du Groupe, dont les derniers résultats indiquent que l'engagement et la recommandation sont élevés chez CEGC : 83 % des collaborateurs sont engagés et 86 % recommanderaient CEGC en tant qu'employeur.¹
- Notre appartenance au Groupe BPCE permet d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution et de multiplier les expériences. La mobilité interne est encouragée. En 2024, 53 % des postes de CEGC ont été pourvus par la mobilité interne CEGC et Groupe.

.....

Nous développons les outils pour prendre en compte les nouveaux enjeux de compétence et gérer l'employabilité.

.....

- En 2024, nous avons amélioré le **parcours collaborateurs** pour permettre à ceux qui le souhaitent d'être acteurs de leur trajectoire professionnelle. Un portail dédié permet de s'approprier les parcours métiers par direction, les formations, les outils permettant d'évaluer et de rendre visibles les compétences de chacun, les offres de mobilité, les témoignages.

« Notre objectif est de créer un environnement propice au développement professionnel, à l'épanouissement de chacun au quotidien et de favoriser la réussite collective de l'entreprise » Océane Martin-Prével, Directrice ressources humaines et amélioration continue.

Sources

1. Du 9 au 30 mai 2023, les collaborateurs du Groupe BPCE ont été invités à répondre au baromètre biennal interne des collaborateurs, enquête menée par l'organisme indépendant Ipsos. Cette enquête vise à mesurer l'expérience de travail dans le cadre d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec les équipes.

- Nos **leaders bénéficient d'un parcours** dédié, enrichi en 2024, ponctué par des sessions de travail collectif inspirantes, des échanges entre pairs, des formations pour fluidifier le partage et la montée en compétence des équipes.
- Nous permettons à nos collaborateurs de s'approprier les nouveaux outils de travail. Nous encourageons la formation et l'usage de l'intelligence artificielle dans nos métiers. En 2024, nous avons mis à disposition de **tous nos collaborateurs, le portail d'IA** générative du Groupe BPCE, basé sur la solution Chat GPT, avec un parcours progressif d'appropriation.

.....

Nous valorisons nos métiers, nos actions, nos collaborateurs dans nos communications internes et externes. Nous favorisons les échanges lors de webinars bimensuels d'informations avec des temps dédiés aux questions-réponses, et des temps de réflexion communs.

.....

- Notre vitrine **Welcome to the Jungle a été récompensée** en 2024 : nous avons reçu l'Award « Engagement responsable », une distinction qui met en lumière nos actions RSE et notre engagement continu envers les pratiques durables et éthiques.
- Nous publions régulièrement sur notre **page LinkedIn**. En 2024, nous avons franchi le cap des 4 000 abonnés.

Renforcer et développer l'assurance au sein du Groupe BPCE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous sommes intégrés au pôle spécialisé dans les métiers de l'assurance du Groupe BPCE. Cette nouvelle organisation s'inscrit dans le cadre du projet stratégique « Vision 2030 » du Groupe BPCE dont l'un des objectifs est de devenir le 4^e assureur en France.

Le pôle Assurances du Groupe BPCE rassemble les compagnies d'assurances (Vie et IARD*) dont les offres sont destinées aux clients particuliers et professionnels des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. Notre affiliation à ce pôle vise à renforcer nos capacités de développement et notre positionnement sur le marché de l'assurance, au service des clientèles particuliers, entreprises et professionnels de l'immobilier.

* IARD : Incendie, Accidents et Risques Divers

CEGC rend possible et protège

Facilitateur des projets, garant des activités

Tiers de confiance et spécialiste des cautions et des garanties financières¹, notre mission consiste à prendre à notre compte tout ou partie du risque de nos clients pour leur permettre de mener à bien leurs projets et leurs transactions.

Nos équipes œuvrent en proximité avec nos clients et les aident à s'adapter aux transformations du marché.

Nous associons des solutions digitales performantes et un accompagnement personnalisé par nos experts autour de 3 types d'offres, principalement dans le secteur immobilier :

- Cautions de crédits bancaires qui confortent les financements de projets au travers de cautions de crédits à l'habitat pour les particuliers, cautions des crédits aux copropriétés pour la rénovation des immeubles d'habitation, cautions de crédits aux professionnels (financements de l'exploitation, des locaux professionnels ou mixtes), cautions de crédits aux acteurs de l'économie sociale et du logement social.

Sources

1. Compagnie d'assurance régie par le Code des assurances et agréée par l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – secteur Assurances.

- Garanties financières réglementées ou contractuelles et garanties fiscales aux entreprises, notamment les cautions de marché destinées aux entreprises du bâtiment.
- Garanties financières et offres d'assurance pour les métiers de l'immobilier : nous proposons des garanties financières pour les promoteurs immobiliers, property managers, administrateurs de biens et agents immobiliers, constructeurs de maisons individuelles, ainsi que des offres d'assurances telles que la Dommages-ouvrage et la Responsabilité civile décennale pour les constructeurs de maisons individuelles au bénéfice de leurs clients maîtres d'ouvrage, ou bien encore la Garantie des loyers impayés pour les administrateurs de biens pour le compte de leurs clients propriétaires-bailleurs.

Notre offre de Cautions structurées constitue quant à elle une opportunité pour nos partenaires bancaires.

- Notre offre de Cautions structurées constitue quant à elle une opportunité pour nos partenaires bancaires d'augmenter leur capacité d'accompagnement de leurs clients, tout en maîtrisant leurs limites d'exposition aux risques de crédit, en maîtrisant leurs fonds propres mobilisés et en optimisant le niveau de rentabilité. Nos partenaires nous cèdent une partie de leur risque de crédit que nous garantissons avec l'appui du marché de la réassurance mondiale. Notre équipe dédiée aux Cautions Structurées propose des solutions assurantielles adaptées à chaque type de portefeuille, chaque type d'activité et profil de risque. En 2024, l'encours garanti et réassuré a atteint 12 Md€.

CEGC rend possible

Nous contribuons à créer de la confiance entre les parties prenantes d'un projet ou d'une transaction.

Notre **modèle économique robuste** nous permet de **répondre aux enjeux** du logement des Français aux côtés de nos partenaires, les réseaux du Groupe BPCE, et de soutenir les acteurs du bâtiment, de la construction et les professionnels de l'immobilier.

Lorsque la conjoncture est compliquée, **notre rôle de garant prend tout son sens**. Nous opérons une gestion prudente et **nous soutenons l'activité**.

De plus, notre métier d'assureur nous amène naturellement à soutenir les causes faisant appel à la solidarité. Chaque année, nous allouons un budget dédié à nos actions concrètes de mécénat et de dons en cohérence avec notre raison d'être et nos valeurs. En 2024, nous avons axé **notre politique de mécénat** autour de 3 grandes orientations : soutenir le logement, accompagner les initiatives solidaires et encourager les pratiques sportives.

Nous soutenons l'accès au logement, au marché locatif et intervenons en appui des associations.

Chaque année, nous couvrons plus d'1/5^{ème} des cautions des nouveaux crédits à l'habitat.

- Part de marché de CEGC en 2024 : 21 %¹.
- Notre assise financière, la robustesse de notre modèle qui repose sur l'étude de plus de 200 000 dossiers de prêts immobiliers annuellement et l'expertise de nos équipes actuariat, souscription et risque, nous permettent de **garantir de multiples types d'emprunteurs**.

Sources

1. Données ACPR sur le suivi de la production mensuelle des crédits à l'habitat.

A destination de nos clients Administrateurs de biens, notre offre **Garantie des loyers impayés** tient compte de l'évolution du marché locatif.

Garantie des loyers



- Nos **critères d'éligibilité étendus favorisent l'accès au logement dans un contexte de tension locative**. Cette flexibilité découle de notre expertise poussée sur le risque « particulier » issue de notre large éventail d'analyses des dossiers de prêts immobiliers.
- La fluidité dans le processus de sélection, adjointe au module avec réponse en temps réel, facilitent pour nos clients administrateurs de biens le renouvellement des baux consentis par leurs clients propriétaires bailleurs.
- Cela contribue à leur **satisfaction** : « 98 % de nos clients administrateurs de biens sont satisfaits (dont 68 % très satisfaits) des prestations et services de CEGC ».²

Sources

2. Baromètre de satisfaction de nos clients, réalisé par l'institut Enov en avril 2024 auprès de 100 répondants.

Nous œuvrons aux côtés des associations qui se mobilisent pour l'accès des personnes en situation de vulnérabilité.

- En 2024, nous avons renforcé notre engagement envers le Mouvement **SOLHA** en signant une **convention de mécénat de compétences**, en complément d'une dotation de 10 000 € accordée en 2022 à la Ligue Nationale Contre le Taudis (LNCT). SOLHA est une fédération qui réunit 123 associations présentes sur tout le territoire, en France hexagonale et en Outre-mer, qui a pour ambition de permettre à chacun de disposer d'un logement abordable, économe en énergie et adapté. La Fédération a bénéficié ainsi en 2024 de l'expertise et des compétences en analyse financière de 19 salariés volontaires de CEGC, soit 190 heures dédiées. Notre collaboration se poursuit en 2025.
- Nous accompagnons les **Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®)** à travers une convention partenariale avec la fédération Fapil. Elles peuvent ainsi bénéficier de notre garantie financière et de notre accompagnement pour accomplir leur mission : sécuriser et mobiliser les propriétaires du parc privé en faveur de l'insertion sociale par le logement.
- Nous avons versé en 2024 à **l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement** notre budget historiquement prévu annuellement à la production de nos objets publicitaires. Cette association œuvre pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité.

Nous sommes engagés durablement en faveur du sport et de ses valeurs.

Nous **accompagnons 3 athlètes de haut niveau** en escalade à travers un pacte de performance³ signé avec la Fondation du Sport Français à partir de 2021. Pour les athlètes - [Oriane Bertone](#), [Paul Jenft](#), [Naïlé Meignan](#) - c'est un gage de sérénité pour leur double projet sportif et professionnel avec une aide financière bienvenue, une quiétude face à leurs projets, un soutien qui contribue à consolider leur confiance.

Nous sommes fiers de leurs performances de l'année. [Oriane Bertone](#) et [Paul Jenft](#) ont accédé aux finales combiné bloc & difficulté des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour sa part, [Naïlé Meignan](#), de retour de convalescence en 2024 à la suite d'une blessure, a repris un parcours couronné de succès avec le titre de Championne d'Europe de bloc.

Nous sommes heureux de valoriser **l'escalade, un sport qui nous ressemble**, qui allie la passion, la prise de risque, le challenge et la maîtrise confortée par la technique. Une occasion aussi de **renforcer le collectif** : en 2024, plus que jamais, nos collaborateurs ont eu l'occasion de s'engager et de vivre une aventure unique en suivant et en relayant l'actualité des athlètes, en les accompagnant et [en les encourageant](#) lors des compétitions, en participant à des [séances de découverte](#) en leur présence.

Suivez leur actualité sur notre site >

Sources

3. Le Pacte de Performance est un dispositif de la Fondation du Sport Français (FSF) permettant aux entreprises comme aux particuliers d'accompagner les sportifs de haut niveau français en finançant une partie de leur préparation sportive grâce au mécénat.

Comme chaque année, les salariés volontaires de CEGC ont conjugué engagement solidaire et raptique sportive. Ils ont pris part aux **courses solidaires** qui leur tiennent à cœur, parmi lesquelles la [course Odyssée](#) au profit de la lutte contre le cancer du sein, la [course solidaire « Enfants sans Cancer »](#) organisée par l'association « Imagine for Margo » qui agit afin d'accélérer la recherche contre le cancer des enfants, les [foulées de l'assurance 2024](#) au profit de la prévention et de la lutte contre les maladies cardiovasculaires ; une course à laquelle 39 collaborateurs de CEGC ont pris part, et pour laquelle nous sommes arrivés 1^{ers} parmi les compagnies d'assurance [sur 33] et 8^{èmes} au classement général [sur 98].

Nous amplifions les actions de solidarité portées par nos collaborateurs.

Nous soutenons les **salariés aidants familiaux** en leur proposant un dispositif adapté, incluant notamment des dons de jours de congés, des journées de télétravail supplémentaires et l'accompagnement d'une assistante sociale.

Nous abondons les dons de nos collaborateurs en faveur des **grandes causes nationales**, telles que le Téléthon, la Reconstruction de Notre Dame de Paris.

Nous participons aux collectes des associations telles que **La cravate solidaire** qui redistribue des vêtements professionnels à des candidats en recherche d'emploi, et **l'Association Rejoué** qui collecte des jouets, jeux et livres reconditionnés par des personnes que l'Association accompagne vers l'emploi durable et l'inclusion sociale.

Retrouvez notre engagement >

Nous sommes attentifs à la mixité, à l'inclusion et à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs.

Notre très bon **score de mixité**, de 94 / 100⁴ pour la deuxième année consécutive, illustre notre volonté, ancrée depuis de nombreuses années, de maintenir des principes d'égalité et de mixité au sein de notre entreprise.

430 collaborateurs en 2024 : 62 % de femmes et 38 % d'hommes, 62 % de femmes parmi les leaders, 16 nationalités représentées, 7 % d'alternants, 10 % de salariés de 55 ans et plus.

Notre taux d'emploi des salariés en situation de **handicap** est de + de 6 %. Nous avons pour ambition de les accompagner dans leur évolution professionnelle avec une attention particulière portée à l'aménagement de leur poste de travail dans un environnement de bureaux partagés ou à domicile grâce à l'intervention d'un ergonome.

Les **bureaux partagés** (flex office) et le télétravail à hauteur de 50 % constituent notre modèle de fonctionnement, visant à un équilibre entre le temps collaboratif au bureau et le travail en distanciel.

Pour générer des **moments de partage**, nous organisons régulièrement des événements, temps de réflexion communs, webinars d'informations.

Faciliter l'intégration de nos **nouveaux collaborateurs** est une priorité : accueillis par leurs équipes et les Ressources Humaines, ils bénéficient d'un parcours de formation et de découverte de l'écosystème. En complément, nous les réunissons lors d'une journée d'accueil (Welcome Day) : l'occasion pour eux d'échanger avec les différents membres du Comex et de créer des liens avec leurs contemporains et leurs homologues.

La mixité chez CEGC



Sources

4. Index bâti autour de 5 indicateurs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE chez CEGC en 2024

INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES CEGC

94/100



ECARTS DE RÉMUNÉRATION

39/40



ECARTS DANS LA PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES AUGMENTÉS

20/20



ECARTS DANS LA PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES PROMUS

15/15



AUGMENTATION DES FEMMES À LEUR RETOUR DE CONGÉS DE MATERNITÉ

15/15



PARITÉ PARMIS LES DIX PLUS FORTES RÉMUNÉRATIONS

5/10



NOMBRE DE COLLABORATEURS CEGC (CDD, CDI AU 31/12/2024)

393



62 %
DE FEMMES



38 %
D'HOMMES

PART DES FEMMES PARMIS LES CADRES



61 %

PART DES FEMMES PARMIS LES LEADERS



62 %

© Février 2025 – Direction de la communication – BPCE 301

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Société anonyme au capital de 262 391 274 euros - 382 506 079 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Téléphone : + 33 (0)3.58.19.85.85 - Entreprise régie par le Code des assurances et agréée en France par l'ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - Secteur Assurances
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
www.c-garanties.com

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'Identifiant unique REP Papiers n° FRO25861_GDFWUB délivré par l'ADONIS

CEGC protège

Notre solidité financière nous donne la capacité de faire face à nos engagements.

Depuis 2 ans, nous indemnisons un nombre croissant **de sinistres** pour les particuliers, les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs immobiliers, mais globalement cela reste maîtrisé grâce à la diversification de nos activités. Nous confirmons **notre choix de rester** présents sur l'ensemble de nos marchés.

Nous assurons pleinement notre mission de « garant de confiance » tant à l'octroi des garanties qu'à l'indemnisation en cas de sinistre.

Derrière **chaque impayé de crédit à l'habitat, ou chaque chantier compromis** en cas de défaillance d'un constructeur, il y a souvent **une famille en difficulté**. Conscients de notre rôle dans ces situations à forte portée humaine et sociale, nous appliquons des principes de fonctionnement éthiques dans notre gestion des sinistres. Nous privilégions systématiquement les solutions amiables pour les recouvrements. En 2024, les ventes de biens permettant de rembourser nos créances étaient issues à 85 % de ventes amiables.

Nous intégrons la situation personnelle des débiteurs pour aboutir à la solution financière la plus adaptée à leur situation, en accord avec notre charte éthique.

Selon le contexte, nous pouvons étendre le recouvrement sur une période prolongée, notamment pour un crédit immobilier, laissant ainsi le **temps nécessaire** pour trouver des solutions satisfaisantes pour chacune des parties. La durée moyenne de nos actions en recouvrement est de 7 ans.

En tant qu'entreprise engagée, nous disposons d'une **charte éthique par direction** afin de partager et renforcer nos pratiques responsables. Une écoute qualitative¹, nous a donné un **retour positif sur le respect des engagements** inscrits dans notre charte éthique de recouvrement amiable. Les débiteurs particuliers interrogés, clients des réseaux du Groupe BPCE, reconnaissent à nos gestionnaires leurs qualités humaines, professionnelles, et leur volonté de s'adapter aux situations les plus complexes.

Prévention, sécurisation, expertise au service des clients sont les principes constitutifs de notre développement.

En 2024, nous avons créé la **foncière** « CEGC Soutien Immo », filiale à 100 % de CEGC. L'activité principale d'une foncière est l'acquisition, la gestion, la valorisation d'un bien immobilier en vue de le revendre. Nous sommes en effet partis de deux constats : d'une part, les débiteurs gérés par nos équipes du Recouvrement peuvent rencontrer des difficultés dans la vente de leur bien, en cas de mauvais DPE notamment ; d'autre part, les ventes judiciaires se clôturent régulièrement sur un prix décevant, en territoires non tendus, par manque d'enchérisseurs.

La foncière nous permet donc de soutenir les enchères de biens en vente judiciaire, ou de les acquérir amiablement auprès de nos débiteurs. A compter du dernier trimestre 2024, notre foncière a assuré les deux rôles : proposition d'achat pour une vente amiable et soutien d'enchères. Une initiative au bénéfice de tous.

Parmi les points d'attention pour CEGC : la **transition énergétique avec l'enjeu majeur de rénovation** énergétique des propriétés et la valorisation du patrimoine immobilier.

Nous œuvrons aux côtés des réseaux du Groupe BPCE pour permettre aux particuliers d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement (garanties des offres de financement de **rénovation énergétique et Eco-PTZ²**).

Sources

1. Etude qualitative réalisée par l'institut Enov du 2 au 19 octobre 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 29 débiteurs particuliers clients des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne du Groupe BPCE en phase de recouvrement amiable avec CEGC.

2. L'éco-prêt à taux zéro ou Eco-PTZ est un prêt à taux d'intérêt nul, qui a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux pour améliorer la performance énergétique de leur logement sous certaines conditions. www.economie.gouv.fr

Pour les cautions de crédits immobiliers aux particuliers, nous intégrons pleinement le [diagnostic de performance énergétique](#) [DPE] du bien immobilier dans l'appréciation du risque de crédit, jouant notre rôle d'accompagnement de la prise de conscience des risques de transition énergétique.

La **gestion proactive des risques liés au changement climatique** est essentielle pour la maîtrise de notre modèle économique. En 2024, nous nous sommes associés à MathWorks afin de développer un cadre complet de [tests de résistance aux changements climatiques](#), permettant d'évaluer les risques physiques et de transition au sein de notre portefeuille de cautions de prêts immobiliers et d'accompagner nos clients dans un environnement climatique en forte évolution et incertain.

En 2024, nous avons rejoint avec le Groupe BPCE l'initiative internationale **Act4nature**³, portée par des réseaux d'entreprises avec des partenaires scientifiques, des ONG environnementales et des organismes publics. Son objectif consiste à développer la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité par des engagements pragmatiques et soutenus par leurs dirigeants. Retrouvez plus d'informations dans notre [rapport ESG 2024](#).

Ateliers 2Tonnes : nos collaborateurs ont l'opportunité de se former en découvrant les leviers individuels et collectifs de la transition vers un monde bas carbone. « 2 tonnes » représente l'empreinte carbone moyenne par habitant que nous devrions atteindre en 2050 sur la planète, notamment pour respecter l'Accord de Paris. Au travers d'ateliers, nos collaborateurs déterminent en groupes des actions personnelles et collectives à mettre en place afin d'atteindre cet objectif à horizon 2050.

DPE



Sources

3. <https://www.act4nature.com>

DIAGNOSTIC DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et sert notamment à identifier les passoires énergétiques (étiquettes F et G du DPE, c'est-à-dire les logements qui consomment le plus d'énergie et/ou émettent le plus de gaz à effet de serre). Il a pour objectif d'informer l'acquéreur ou le locataire sur la « valeur verte », de recommander des travaux à réaliser pour l'améliorer et d'estimer ses charges énergétiques. »

Définition du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires¹

La loi « Climat et résilience »², adoptée en 2021 en France, dont les premières dispositions sont entrées en application en août 2021, a apporté des évolutions significatives au DPE. **Depuis le 1^{er} juillet 2021, le DPE a perdu son caractère purement informatif pour devenir pleinement opposable.** Sa méthode de calcul a été revue pour être plus fiable et il a également été rendu plus lisible.

Sources

1. <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Depuis 2021, dans un contexte de forte reprise des transactions immobilières et de flambée du coût de l'énergie, **le DPE est devenu un critère de choix pour les acheteurs et une valeur montante dans la fixation des prix** des biens immobiliers.

Selon le baromètre Epargne & Placement BPCE/ Audirep de février 2024 réalisé par la Direction Etudes et Prospective, Pôle Finances BPCE :

- Un DPE F ou G est un motif de vente pour 43 % des vendeurs
- Le DPE est devenu un critère important pour 81 % des acheteurs. Les logements ayant une faible performance énergétique (classés F ou G) sont vus comme des biens permettant une négociation de prix, ou comme des biens « à éviter »

Les notaires de France ont mis en évidence une **décote de prix pour des biens en étiquettes F et G** allant de - 5 % à - 11 % selon les régions de France en 2022 par rapport aux biens en étiquettes D.³

Au-delà de son influence grandissante, le DPE est désormais obligatoire lors des ventes et des locations de logements.

La réalisation d'un audit énergétique est **désormais obligatoire⁴ en cas de vente** de certains logements appartenant aux classes énergétiques D, E, F ou G. Ce document vient compléter le DPE.

- Déjà en vigueur pour les logements classés F ou G depuis le 1^{er} avril 2023 et pour les logements classés E depuis le 1^{er} janvier 2025, cette obligation s'appliquera aux logements classés D à partir du 1^{er} janvier 2034.

Sources

3. Notaires de France : La valeur verte des logements en 2022 – novembre 2023

4. Article 158 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Le bailleur doit désormais intégrer le DPE au dossier de diagnostic technique (DDT) et le remettre au futur locataire. Tenus de fournir aux locataires des « logements décents » ⁵, les bailleurs sont progressivement contraints avec pour objectif d'encourager les rénovations énergétiques.

- Depuis le 24 août 2022, les bailleurs de logements **classés F ou G ne peuvent plus augmenter les loyers** en métropole, et la mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024 pour les territoires d'Outre-mer.
- A partir de 2025 en métropole, les logements **classés E, F, G seront progressivement interdits à la mise en location** : à partir du 1^{er} janvier 2025 l'interdiction s'appliquera aux logements classés G, à partir du 1^{er} janvier 2028 aux logements classés F, à partir du 1^{er} janvier 2034 aux logements classés E. En outre-mer, ces délais sont aménagés pour s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2028.

Sont concernés les nouveaux contrats de location et les renouvellements ou reconductions tacites de contrats.

Sources

5. <https://www.ecologie.gouv.fr/interdiction-location-et-gel-des-loyers-des-passoires-energetiques>

La transition énergétique avec l'enjeu majeur de rénovation énergétique des copropriétés, la prise de conscience des risques inhérents et la valorisation du patrimoine immobilier constituent des points d'attention pour CEGC.

- Dans le cadre des cautions de crédit immobilier aux particuliers, nous intégrons progressivement le DPE du bien immobilier dans l'appréciation du risque de crédit.
- Nous avons anticipé la demande du gouvernement de trouver des solutions innovantes pour financer les travaux collectifs de rénovation énergétique⁶. Nous développons notre offre de cautions en collaboration avec les réseaux du Groupe BPCE qui proposent ce type de prêts aux syndicats de copropriétaires.

Au 1^{er} janvier 2023, le ministère de la transition écologique estimait à 18,5 % la proportion de passoires énergétiques dans le parc locatif privé (logements classés F et G) en France métropolitaine, soit près de 1,5 million de passoires énergétiques ; une sur-représentation par rapport à l'ensemble des résidences principales à 15,7 %⁷.

Devenu le principal outil de lutte contre les passoires thermiques, le DPE fait l'objet d'ajustements réguliers pour tenir compte des spécificités du marché immobilier⁸.

- Un arrêté du 25 mars 2024 **a révisé le mode de calcul** du DPE pour les **logements de moins de 40 m²** pour permettre de « rendre les seuils des DPE plus équitables face à une surreprésentation des passoires énergétiques (étiquettes F ou G) dans ces petites surfaces ».

Sources

6. La rencontre, le 16 février 2024, de la Fédération bancaire française (FBF), des représentants des principaux établissements bancaires et des ministres de l'Economie, du Logement et de la Transition écologique avait notamment abouti à la Loi n°2024-322 du 9 avril 2024 qui modifie les règles d'emprunt collectif

7. Observatoire national de la rénovation énergétique : la performance énergétique du parc locatif privé au 1er janvier 2023 – 20 février 2024

8. <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/immobilier-diagnostic-performance-energetique-dpe#>

Un aperçu de 2025

Nos **expertises se sont développées au fil de notre croissance** et au gré de la **transformation des marchés**, essentiellement autour du résidentiel et de la construction ; nous sommes présents auprès d'une **pluralité de clientèles de l'immobilier**.

Notre force : un lien de confiance avec nos clients, tissé depuis 60 ans pour certains, et un ensemble de **produits** dont nous sommes experts, ce qui nous donne un **regard croisé et global** sur le monde de l'immobilier.

Dans cette lignée, 2025 sera l'occasion de faire bénéficier nos clients des atouts de notre présence unique auprès de l'ensemble des acteurs de l'immobilier et du logement.

Accompagner les changements du marché, en proximité avec nos clients

Nos perspectives : sécuriser la transformation du marché aux côtés de nos partenaires, les réseaux du Groupe BPCE, et de nos clientèles directes, les professionnels de l'immobilier et de la construction.

Nous nous joignons à l'initiative des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui viennent compléter le **prêt à taux zéro (PTZ)** élargi pour faciliter l'accession à la propriété des moins de 36 ans, dans un dispositif qui peut doubler son montant jusqu'à 25 000 €¹.

Sources

1. La loi des finances 2025 élargit, sous certaines conditions, le prêt à taux zéro (PTZ) à tous les logements neufs sur l'ensemble du territoire français, qu'il s'agisse d'appartements ou de maisons individuelles à partir du 1er avril 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027. [Pour en savoir plus sur l'offre Banque Populaire](#).

Nous nous associons aux propositions du Groupe pour favoriser l'accès au logement, parmi lesquelles **l'offre Bail réel solidaire (BRS)** des Caisses d'Épargne. Destinée aux ménages modestes primo-accédants, cette offre facilite l'accès à la propriété dans l'immobilier neuf en zone tendue : elle permet de réduire le coût de 25 % à 40 %² en moyenne, grâce à la dissociation du foncier et du bâti, ainsi qu'à une TVA réduite (5,50 %).

Aux côtés de nos partenaires, nous contribuons à la transition énergétique. Dans ce cadre, nous **garantissons les travaux de rénovation énergétique** des logements, tant en **sécurisant les prêts travaux des propriétaires*** que les **prêts des travaux au sein des copropriétés***.

* Sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par CEGC.

Au 1^{er} semestre 2025, de **nouvelles offres pour nos clientèles directes** sont disponibles, telle la garantie de paiement des sous-traitants pour les constructeurs de maisons individuelles.

Nous avons aussi élargi les garanties de notre **offre Pack'Co d'assurances construction** dédiée aux constructeurs de maisons individuelles, tant pour la garantie Dommage en cours de chantier que pour la Dommages-ouvrage, et également la Responsabilité civile d'exploitation qui comporte désormais la Responsabilité civile atteinte à l'environnement (RCAE).

Sources

2. La dissociation du foncier et du bâti permet d'offrir une économie de 25 à 40 % en moyenne par rapport au prix du marché [source CAFPI]. Pour en savoir plus sur cette [offre Caisse d'Épargne](#).

Notre vigilance : les risques inhérents à la valorisation du patrimoine immobilier.

Dans le prolongement de notre raison d'être de garant de confiance qui sécurise et protège, nous prenons en compte les **risques climatiques** dans notre politique de souscription.

Nous incluons le **diagnostic de performance énergétique** (DPE) du bien immobilier dans l'appréciation du risque de crédit. Nous nous assurons notamment que l'emprunteur aura la capacité à faire les travaux, afin de rendre son bien moins énergivore. Cela permet dans le même temps de revaloriser son bien, la notation DPE induisant souvent une baisse de la valeur des logements les plus mal notés.

Nous travaillons également à une meilleure évaluation des **risques climatiques physiques** pour identifier les événements susceptibles de peser à terme sur la valeur d'un bien immobilier.

Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et les modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Rapport ESG 2024



Attentifs au monde qui nous entoure et engagés pour une croissance durable

Nos collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Nos équipes bénéficient de **formations, comme la « Climate school »**, qui leur permettent de comprendre et d'intégrer les principes et les pratiques liés au développement durable dans leur travail quotidien. La « Climate school », axée sur le climat et la transition écologique, est un programme éducatif destiné à tous les collaborateurs du Groupe et de CEGC.

Rapport RSE 2023



Depuis 2024, chacun de nos collaborateurs a au moins un **objectif RSE fixé dans son entretien annuel** d'évaluation et tous les **leaders** de CEGC se sont vu attribuer un rôle de référent RSE consistant à promouvoir et piloter la démarche RSE de l'entreprise auprès de leurs équipes et en transverse.

Nombre d'entre eux participent à des **actions de solidarité** que nous partageons régulièrement sur [notre compte LinkedIn](#).

Nous mettons en perspective nos actions pour favoriser une croissance plus durable.

Nous poursuivons notre trajectoire de **garant responsable** en accompagnant nos clients dans la transformation du marché, d'**investisseur responsable** en intégrant pleinement la dimension extra-financière dans notre politique d'investissement, d'**employeur responsable** envers nos collaborateurs en les écoutant et en mesurant leur engagement. Nous évaluons la satisfaction de nos clients et de nos partenaires, les réseaux du Groupe BPCE, et nous mesurons notre empreinte environnementale.

Pour la première fois en 2024

- Nous avons réalisé notre évaluation [Ecovadis](#) ; nous la renouvèlerons en 2025.
 - Nous avons publié notre **premier rapport RSE* 2023** et notre [rapport de transparence PRI \(Principles for Responsible Investment\)](#).
-

Retrouvez toutes nos publications sur notre site [c-garanties.com](https://www.c-garanties.com)

*Responsabilité Sociétale d'Entreprise



Zoom sur nos actions RSE
Anne Sallé-Mongauze et Valérie Dumont

Actions RSE



NOS CHIFFRES

Chiffres



Bilan



Compte de résultats



ACTION RSE

Actions RSE



SATISFACTION CLIENTS

Satisfaction clients

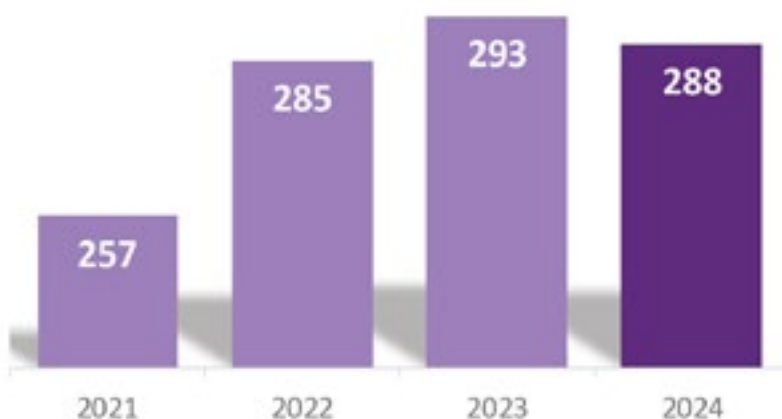




L'ACTIVITÉ CEGC 2024

CHIFFRES CLÉS

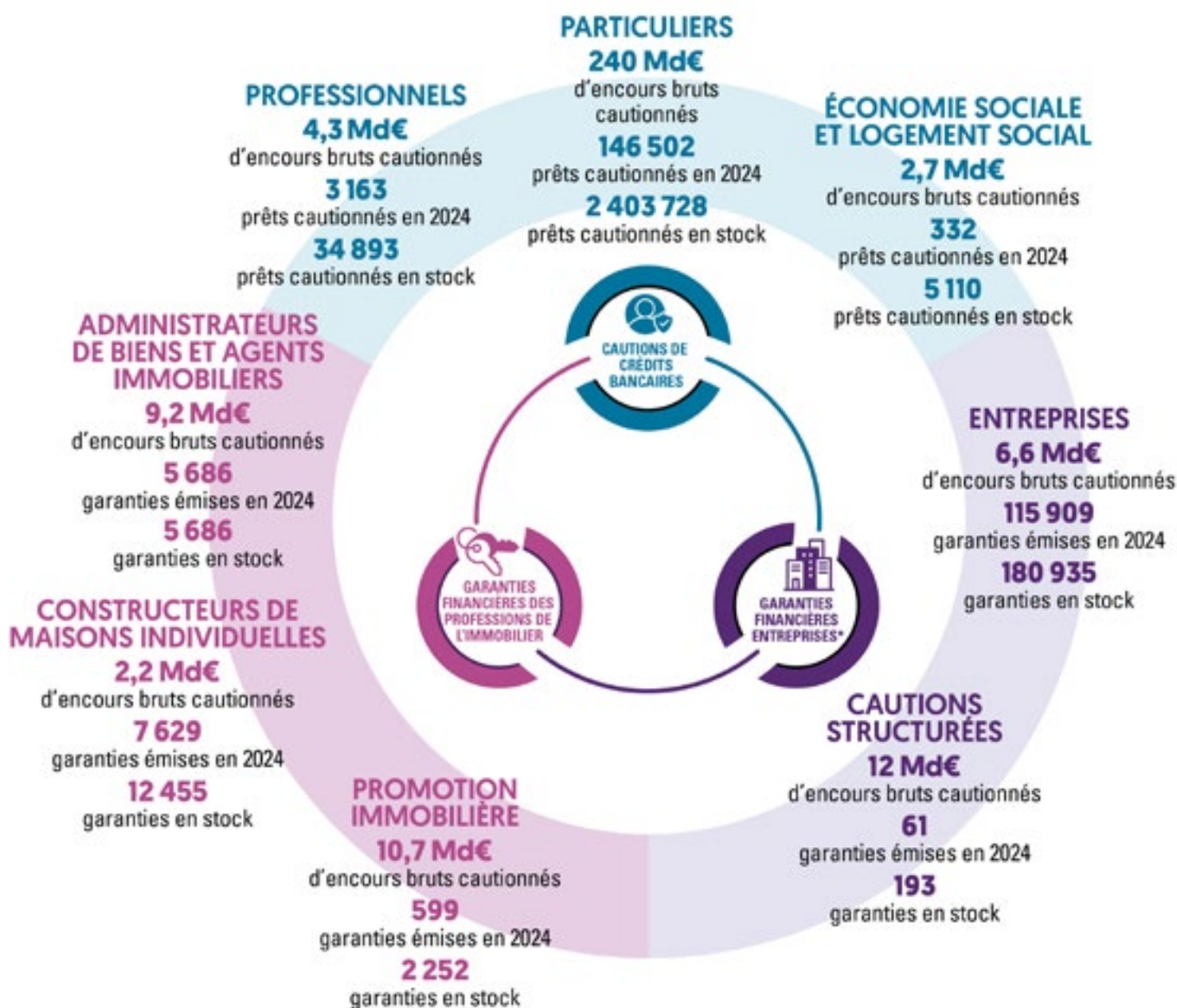
En tant qu'assureur, CEGC conjugue volonté de **développement** et vigilance sur la **maîtrise des risques**



Encours bruts cautionnés en Md€



Ratio sinistres sur primes acquises brutes



BILAN

au 31/12/2024

ACTIF	2024	2023
Actifs incorporels	18 589	25 198
Placements	3 832 558	4 034 942
Terrains et constructions	180 004	196 124
Placements avec les entreprises liées	6 517	2 765
Autres placements	3 646 037	3 836 053
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	32 356	26 390
Créances	419 324	310 136
Primes acquises non émises	6 956	6 654
Autres créances nées d'opérations d'assurance	3 207	3 163
Créances nées d'opérations de réassurance	10 437	5 449
État, organismes sociaux	54	60
Personnel	400	1 186
Débiteurs divers	398 270	293 623
Autres actifs	31 959	14 386
Actifs corporels d'exploitation	17	17
Comptes courants et caisse	31 943	14 369
Comptes de régularisation - actif	243 491	263 620
Intérêts acquis non échus	20 704	18 310
Frais d'acquisition reportés	179 790	215 700
Charges constatées d'avance	567	407
Autres	42 430	29 202
TOTAL ACTIF	4 578 278	4 674 671

Comptes individuels en milliers d'euros - Chiffres arrondis (normes françaises)

PASSIF	2024	2023
Capitaux propres	709 557	704 854
Capital	262 391	262 391
Primes de fusion	66 563	66 563
Primes d'émission	133 069	133 069
Réserves ordinaires	174 952	174 952
Report à nouveau	95	134
Résultat de l'exercice	72 487	67 745
Passifs subordonnés	552 187	552 181
Emprunt subordonné	552 187	552 181
Provisions techniques	3 160 352	3 238 891
Provisions pour primes non acquises	2 899 190	2 945 971
Provisions pour sinistres	261 162	292 920
Provisions pour risques et charges	5 929	5 585
Dettes pour dépôts réassureurs	58	57
Autres dettes	133 930	158 847
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	52 645	74 213
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 232	10 026
Dettes envers des Ets de crédits	0	2 053
Emprunts et dettes financières divers	-75	-75
Dépôts et cautionnements reçus	6 249	6 268
Personnel	13 670	14 255
Etat, organismes sociaux	9 805	10 786
Créanciers divers	45 403	41 321
Comptes de régularisation - passif	16 265	14 257
TOTAL PASSIF	4 578 278	4 674 671

Comptes individuels en milliers d'euros - Chiffres arrondis (normes françaises)

COMPTE DE RÉSULTAT

au 31/12/2024

			2024	2023
COMPTE TECHNIQUE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	427 870	128 605	299 265	301 519
Primes	381 089	129 702	251 387	385 560
Variation des primes non acquises	46 781	-1 097	47 878	-84 042
Produits des placements alloués			37 058	37 070
Autres produits techniques			2 803	2 058
Charges des sinistres	-95 262	-28 208	-67 054	-81 220
Prestations et frais payés	-163 595	-23 338	-140 256	-80 165
Charges des provisions pour sinistres	68 333	-4 869	73 202	-1 056
Participation aux résultats			-106	13
Frais d'acquisition et d'administration			-117 882	-122 668
Frais d'acquisition			-126 190	-130 807
Frais d'administration			-16 351	-14 674
Commissions reçues des réassureurs			24 658	22 814
Autres charges techniques			-43 350	-41 583
RESULTAT TECHNIQUE			110 733	95 188

Comptes individuels en milliers d'euros - Chiffres arrondis (normes françaises)

	2024	2023
COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations nettes	Opérations nettes
Produits des placements	111 823	95 553
Produits des placements	58 438	51 343
Autres produits des placements	18 782	14 783
Profits provenant de la réalisation des placements	34 602	29 427
Charges des placements	-66 358	-50 350
Frais de gestion et frais financiers	-24 936	-23 509
autres charges des placements	-21 231	-18 753
Pertes provenant de la réalisation des placements	-20 191	-8 089
Produits des placements transférés	-37 058	-37 070
Autres produits non techniques	404	315
Résultat exceptionnel	-2 789	-1 699
Produits exceptionnels	0	28
Charges exceptionnelles	-2 789	-1 727
Participation des salariés	-3 671	-1 918
Taxes sur les bonis/malis	-592	-1 889
Impôt sur les bénéfices	-40 005	-30 385
RESULTAT DE L'EXERCICE	72 487	67 745

Comptes individuels en milliers d'euros - Chiffres arrondis (normes françaises)

NOUS SOMMES...

UN INVESTISSEUR ENGAGÉ

- Nous intégrons les critères ESG¹ dans notre politique d'investissement.
 - En 2024 nous avons publié nos objectifs intermédiaires NZAOA² à horizon 2030 et nous avons élaboré notre premier reporting UN PRI³.
 - Notre politique d'investissement intègre la dimension extra-financière. Nous avons réduit dans notre portefeuille d'actifs la part des énergies fossiles et nous avons mis en place des indicateurs d'impact des investissements sur la biodiversité.
-

UNE ENTREPRISE ATTENTIVE À LA RÉDUCTION DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

- Nous incitons au nettoyage des boîtes e-mails et à la suppression des documents ou applications inutiles et énergivores.
 - Nous déployons les plans de sobriété énergétique au sein du Groupe BPCE et nous encourageons la mobilité douce.
 - Nous avons mis en place une politique de zéro papier et objets publicitaires pour nos événements et notre standiste est certifié ISO 20121.
 - Nos collaborateurs ont l'opportunité de se former au travers d'Ateliers 2Tonnes en découvrant les leviers individuels et collectifs de la transition vers un monde bas carbone.
 - Evaluation EcoVadis : nous avons obtenu la médaille de bronze 2024 dans la catégorie « Assurances » avec un score de 64/100.
 - En 2024, nous avons rejoint avec le Groupe BPCE l'initiative internationale Act4nature en faveur de la biodiversité.
-



Sources

- 1.ESG pour Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.
- 2.NZAOA pour Net Zero Asset Owner Alliance.
- 3.UN PRI pour United Nations Principles for Responsible Investment.

UN GARANT RESPONSABLE

- Tiers de confiance, nous opérons une gestion prudente. Nous accompagnons l'essentiel des clientèles de l'immobilier, ce qui nous apporte une très bonne connaissance de cet écosystème et une résilience face aux changements.
- Notre solidité financière nous donne la capacité à faire face à nos engagements. Nous continuons à être présents sur l'ensemble de nos marchés
- Nous disposons d'une charte éthique par direction afin de partager nos pratiques responsables. En matière de gestion du recouvrement par exemple, nous étudions notamment chaque situation spécifique et privilégions systématiquement les solutions amiables.
- Nous avons créé la foncière « CEGC Soutien Immo » pour accompagner la vente des biens des débiteurs en difficulté.
- Nous travaillons à l'estimation des impacts du risque climatique physique et de la transition énergétique afin d'adapter notre politique de souscription.
- Nous mesurons l'empreinte environnementale et climatique des projets de nos clients avec le « [**Green Weighting Factor**](#)[®] ».
- Nous contribuons de façon incitative au développement de projets plus responsables des acteurs de l'économie sociale et solidaire et du logement social en nous associant aux offres* de nos partenaires du Groupe BPCE : les « Prêts à Impact » des Caisses d'Épargne depuis 2022, l'offre de prêts « Choisir » du Crédit Coopératif pour laquelle nous avons signé un accord de partenariat en 2023.
- Pour les cautions de crédit immobilier aux particuliers, nous intégrons le DPE⁴ du bien immobilier dans l'appréciation du risque de crédit.

Sources

4.DPE pour Diagnostic de performance énergétique. Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G) en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

- Nous favorisons la qualité de vie au travail et le développement des compétences.
 - Nous écoutons nos collaborateurs et ils partagent leur engagement : 83 % sont engagés et 86 % recommanderaient CEGC en tant qu'employeur⁵.
 - Nous encourageons la mobilité interne : 53 % des postes de CEGC ont été pourvus en 2024 par la mobilité interne CEGC et au sein du Groupe.
 - Nous valorisons la mixité et l'inclusion : notre index égalité femmes/hommes est de 94/100 en 2024 et nous comptons 6 % de salariés en situation de handicap.
-

UN SOUTIEN DES VALEURS DU SPORT ET DES ACTIONS SOLIDAIRES

- Aux côtés du Groupe BPCE, nous accompagnons 3 athlètes de haut niveau en escalade à travers un pacte de performance⁶ dont deux via la Fondation du Sport Français à partir de 2021.
- Nous accompagnons les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) à travers une convention partenariale avec la fédération FAPIL.
- Nous avons renforcé notre engagement envers le mouvement SOLIHA en signant une convention de mécénat de compétences, en complément d'une dotation financière.
- Nous amplifions les actions de solidarité portées par nos collaborateurs.

Sources

5. Du 9 au 30 mai 2023 se tenait l'enquête biennale sur l'engagement des collaborateurs du Groupe BPCE.

6. Le Pacte de Performance est un dispositif de la Fondation du Sport Français (FSF) permettant aux entreprises comme aux particuliers de financer une partie de la préparation sportive de jeunes espoirs en vue de leur potentielle sélection pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et au-delà.

SATISFACTION CLIENTS ET PARTENAIRES

Conseillers particuliers, partenaires réseaux BPCE en relation avec CEGC pour les cautions de crédits immobiliers aux particuliers

97 %

satisfaits des prestations et services de CEGC
[dont 55 % très satisfaits]

Niveau de recommandation de CEGC = + 56

Source : Baromètre de satisfaction des conseillers des réseaux BPCE, réalisé par l'institut ENOV, cumul annuel 2024, 4 vagues trimestrielles, 803 répondants partenaires bancaires.

Conseillers professionnels, partenaires réseau BPCE en relation avec CEGC pour les cautions aux professionnels

90 %

satisfaits de l'entrée en relation avec CEGC
[dont 42 % très satisfaits]

Niveau de recommandation de CEGC = + 27

Source : Baromètre de satisfaction des conseillers du réseau BPCE, réalisé par l'institut ENOV, cumul annuel 2024, 4 vagues trimestrielles, 403 répondants partenaires bancaires.

Clients finaux entreprises CEGC Cautions de marché

98 %

Satisfaits de la relation globale avec CEGC
[dont 60 % très satisfaits]

98 %

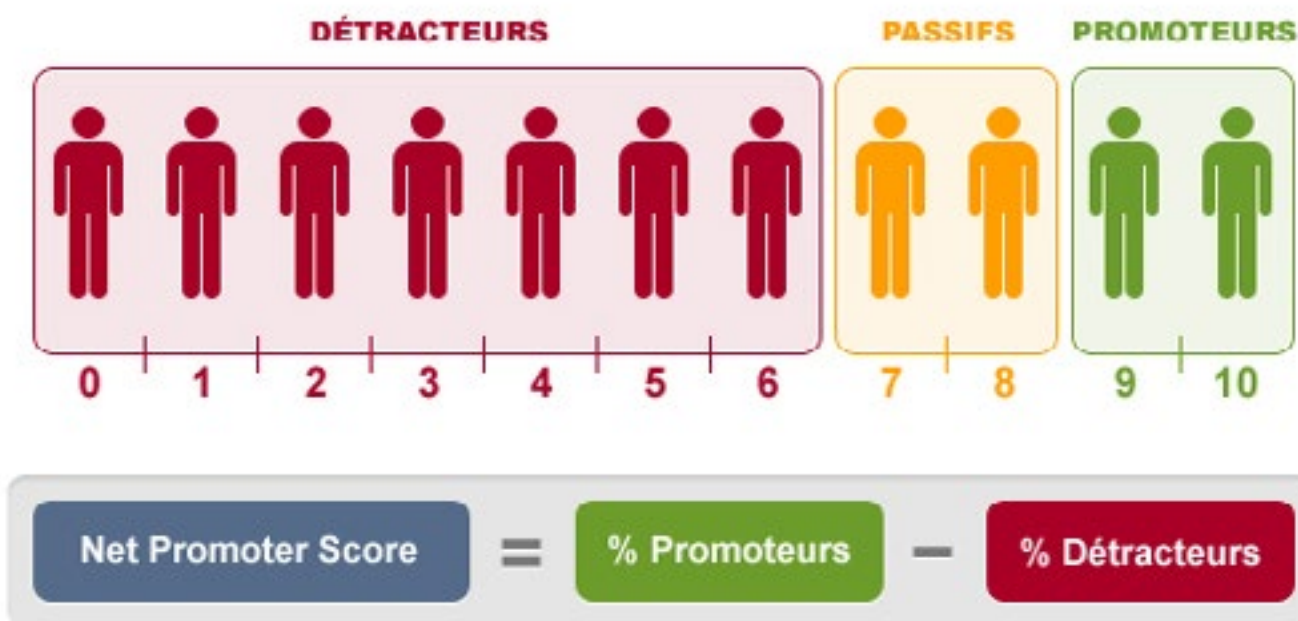
satisfaits des fonctionnalités du site
www.cautiiondemarche.com*
[dont 58 % très satisfaits]

Niveau de recommandation de CEGC = + 48

Niveau de recommandation de l'outil caution de marché
par les utilisateurs du site* = + 53

*Notre site www.cautiiondemarche.com permet à nos clients de réaliser facilement leurs demandes de garanties en quelques clics.

Source : Baromètre de satisfaction de nos clients, cumul annuel 2024, 4 vagues trimestrielles, 286 clients répondants, réalisé par l'institut ENOV, sur la qualité de notre relation et de la gestion de contrats par les équipes CEGC.



Le Net Promoter Score (NPS) mesure la probabilité de recommandation : le score résulte de la différence entre les promoteurs (attribuant les notes 9 ou 10) et les détracteurs (notes de 0 à 6 inclus).



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Téléphone : + 33 (0)1.58.19.85.85

www.c-garanties.com

Société anonyme au capital de 262 391 274 euros

382 506 079 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances



GROUPE BPCE